



Mise à jour sur la COVID-19 pour les membres de l'ACHD 22 juin 2021

L'ACHD est ici pour vous aider

Lisez nos dernières mises à jour :

www.achd.ca/alertesdesecurite

Faites-nous parvenir un courriel à : alertes@achd.ca

Cher membre,

Déclaration du CCNI mise à jour le 17 juin 2021

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié une mise à jour sur la première et la deuxième dose des vaccins autorisés contre la COVID-19 au Canada, en fonction de l'examen des preuves scientifiques actuelles. Il est maintenant préférable que les personnes ayant reçu une première dose du vaccin d'AstraZeneca/COVISHIELD reçoivent un vaccin à l'ARNm comme deuxième dose. Lire [la suite](#).

Programme de soutien aux victimes d'une vaccination (PSVV)

Le gouvernement fédéral a lancé le Programme de soutien aux victimes d'une vaccination pour tout Canadien ayant subi une blessure grave et permanente après avoir reçu un vaccin autorisé par Santé Canada, administré au Canada au plus tard le 8 décembre 2020. Des renseignements supplémentaires sont offerts [ici](#).

Répondre à la réticence à la vaccination en tant que fournisseurs de soins de santé

Bien que les Canadiens aient participé en grand nombre à la vaccination contre la COVID-19, il y a encore une importante minorité de Canadiens qui continuent d'exprimer une certaine réticence au vaccin contre la COVID-19. L'Agence de la santé publique du Canada et le Centre de collaboration national des maladies infectieuses ont récemment coanimé un [webinaire](#) pour les fournisseurs de soins de santé sur la façon de répondre à la réticence à la vaccination contre la

THE CANADIAN DENTAL HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

1122 Wellington St W, Ottawa, ON K1Y 2Y7 Tel. 613-224-5515 Fax 613-224-7283
info@cdha.ca Toll Free 1-800-267-5235 www.cdha.ca



COVID-19. L'ASPC a aussi publié un [guide à l'intention des fournisseurs de soins de santé](#) en matière de vaincre l'hésitation face à la vaccination dans le contexte de la COVID-19.

Santé Canada réglemente les dispositifs de rayonnements UV et d'ozone

Le 7 juin, une [ordonnance](#) provisoire a été signée exigeant aux fabricants de dispositifs émetteurs de rayonnements UV et générateurs d'ozone, comme les lumières et les bâtons assainisseurs, de présenter une demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Cette loi réglera les dispositifs d'assainissement émetteurs de rayonnements UV et générateurs d'ozone qui peuvent poser un risque significatif aux Canadiens et peuvent ne pas tuer les bactéries ou les virus sur les surfaces et les objets, tel qu'ils le prétendent, comme le virus qui cause la COVID-19.

Un avertissement a été émis déclarant que le degré de sûreté et d'efficacité de ces dispositifs n'est pas connu. Santé Canada souligne que l'exposition à la lumière UV provenant de dispositifs émettant des rayonnements UV peut causer de blessures graves et de brûlures sévères à la peau et aux yeux et l'inhalation d'ozone d'appareils générateurs d'ozone peut entraîner des troubles de la fonction respiratoire, enflammer les tissus pulmonaires et même causer des lésions irréversibles aux poumons. Si vous utilisez actuellement certains de ces dispositifs dans votre cabinet, veillez à ce qu'ils répondent aux [Règlements sur les instruments médicaux](#) pertinents et que vous les utilisez conformément aux directives du fabricant.

Retour sécuritaire à la pratique clinique

Le Bureau du dentiste en chef du Canada a commandé un [rapport](#): *Données probantes à l'appui d'un retour sécuritaire à la pratique clinique des professionnels en santé buccodentaire au Canada pendant la pandémie de COVID-19*. L'objectif de ce projet est de fournir des données probantes de bonne qualité pour appuyer l'élaboration de lignes directrices pour les professionnels de la santé buccodentaire au Canada. Le rapport original et deux des trois mises à jour des rapports demandés ont maintenant été publiés. Une présentation en anglais seulement des données probantes les plus récentes figure sur la chaîne YouTube au: <https://youtu.be/MTROMV539Q0>.



~

*Veillez demeurer en santé et prendre soin de vous pendant cette période difficile.
Tout le monde peut contribuer au ralentissement de la COVID-19.*

THE CANADIAN DENTAL HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

1122 Wellington St W, Ottawa, ON K1Y 2Y7 Tel. 613-224-5515 Fax 613-224-7283
info@cdha.ca Toll Free 1-800-267-5235 www.cdha.ca